

FONDS DE DOTATION GRAZIE

Siège social : 16 rue Saint -Sabin
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

R B A

S.A. d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

5 rue de Prony – 75017 Paris

Tél : 01.44.40.54.00 – Fax : 01.47.63.34.52

E-mail : rba@rbagroupe.com

Aux membres du Conseil d'administration du Fonds de Dotation GRAZIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation GRAZIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application pour la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause de la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lectures de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 23 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

R B A S.A.

Soly Benzaquen

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	135 000		135 000	135 000
Autres titres immobilisés	100 000		100 000	100 000
Prêts				
Autres				
Total I	235 000	-	235 000	235 000
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	-		-	
Valeurs mobilières de placement	657 784		657 784	1 441 963
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	696 043		696 043	25 974
Charges constatées d'avance				
Total II	1 353 827	-	1 353 827	1 467 937
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 588 827	-	1 588 827	1 702 937

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	500 000	500 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	638 776	638 776
Autres		
Report à nouveau	350 522	413 852
Excédent ou déficit de l'exercice	81 759	63 330
Situation nette (sous total)	1 571 056	1 489 298
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 571 056	1 489 298
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		194 622
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 161	5 230
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	12 610	13 788
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	17 771	213 640
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 588 827	1 702 937

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 250	7 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	46 240	71 949
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	56 987	
Mécénats		72 220
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	175	
Total 1	113 651	151 169
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	47 766	65 508
Aides financières	77 769	144 224
Impôts, taxes et versements assimilés	10 768	7 641
Salaires et traitements	109 933	92 144
Charges sociales	44 652	36 974
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		2
remboursement projet Horizon	143	- 95 000
Total II	291 031	251 493
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 177 380	- 100 324
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		261 043
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	266 353	
Total III	266 353	261 043
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	7 214	7 673
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		216 376
Total IV	7 214	224 049
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	259 139	36 994

COMPTE DE RESULTAT (Suite)	Exercice 2025	Exercice 2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II + III - IV)	81 759	- 63 330
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	-	-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	380 004	412 212
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	298 245	475 542
EXCEDENT OU DEFICIT	81 759	- 63 330
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46 240	46 240	144 169	144 169
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	36 583	36 583	71 949	71 949
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat			72 220	72 220
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	9 657	9 657		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-		-	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	56 987			
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	10 250		7 000	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	-	-
5- Autres produits de gestion courante	175			
6 - REVENUS FINANCIERS (VMP,...)	259 139		36 994	
TOTAL	372 791	46 240	188 163	144 169
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	199 307		169 482	144 169
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisés par l'organisme	118 646	6 054	78 137	
- Remboursement projet Horizon			95 000	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	21 300	12 500	10 000	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	9 361	2 364	42 120	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	50 000	25 322	134 224	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	16 173		25 604	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16 173		25 604	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	75 551		56 407	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
TOTAL	291 031	46 240	251 493	144 169
EXCEDENT OU DEFICIT	81 759	-	- 63 330	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public
(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	Exercice 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025	Exercice 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	46 240	169 482	1 - RESSOURCES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	46 240	144 169
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	6 054	78 137	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Remboursement projet Horizon	-	95 000	- Dons manuels	36 583	71 949
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	12 500	10 000	- Legs, donations et assurances-vie		
1.2 Réalisées à l'étranger	2 364	42 120	- Mécénats		72 220
- Actions réalisées par l'organisme			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	9 657	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	25 322	134 224			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		25 604			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		25 604			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		56 407			
TOTAL DES EMPLOIS	46 240	251 493	TOTAL DES RESSOURCES	46 240	144 169
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		107 324
TOTAL	46 240	251 493	TOTAL	46 240	251 493

2 – ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES 2025 DU FONDS DE DOTATION GRAZIE

NOTE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

- 1.1 Présentation et activité du fonds de dotation
- 1.2 Moyens mis en œuvre
- 1.3 Evénements particuliers de l'exercice
- 1.4 Evénements postérieurs à la clôture

NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 2.1 Conventions générales et référentiel comptable
- 2.2 Présentation des comptes annuels

NOTE 3 : COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 Immobilisations financières
- 3.2 Créances et dettes
- 3.3 Disponibilités et valeurs mobilières de placement
- 3.4 Fonds propres
- 3.5 Charges à payer rattachée aux postes de dettes

NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS

- 4.1 Engagements à réaliser – fonds dédiés
- 4.2 Effectif moyen
- 4.3 Rémunération des administrateurs
- 4.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 4.5 Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources 2025

NOTE 1 : DISPOSITIONS GENERALES**1.1 Présentation et activité du fonds de dotation**

Le fonds de dotation GRAZIE a été créé en mars 2009 et a pour objet de favoriser, soutenir et développer des activités d'intérêt général en faveur des populations vulnérables dans le monde.

Le Fonds de dotation Grazie agit en France et à Madagascar.

En 2019, le fonds de dotation GRAZIE a élargi son objet social :

- Au soutien et à l'initiation de projets à caractère humanitaire, tout particulièrement ceux venant en aide aux populations réfugiées fuyant la misère et les zones de conflit ;
- Au soutien des actions à caractère social et dans le domaine de la protection de l'environnement, notamment dans le cadre de projets écologiques et solidaires contribuant à la préservation et l'amélioration de la biodiversité et des ressources naturelles d'un territoire.

Les fondateurs sont Monsieur Bernard Cohen (décédé), Madame Marie-France Cohen, Monsieur Benoît Cohen, Monsieur Julien Cohen et Monsieur Thomas Cohen.

1.2 Moyens mis en œuvre

La dotation initiale versée par les fondateurs est de 150 000 euros. Conformément aux statuts, la dotation a été consommée à hauteur de 31 562 euros au titre des exercices précédents.

Au cours de l'exercice 2013, la dotation a été augmentée par la donation de la nue-propriété de 5 338 actions de la SAS MERCI pour un montant de 939 488 euros et par la plus-value de cession des 5 338 actions pour un montant de 80 850 euros. Au 31/12/2018, la dotation s'élevait à 1 138 776 euros.

Au 15/03/2019, il a été décidé de conserver au titre de la dotation non consommable 500 000 euros et d'affecter le surplus aux réserves pour les besoins de financement des activités envisagées par le fonds.

Les missions sociales du fonds de dotation GRAZIE sont financées par les dotations antérieures des fondateurs, par les fonds collectés auprès des entreprises et des particuliers. Les fonds issus du mécénat sont affectés au projet choisi par l'entreprise et donnent lieu à l'établissement d'une convention.

1.3 Événements particuliers de l'exercice

L'exercice écoulé a été marqué par plusieurs événements et évolutions significatives :

- le lancement de la phase de préfiguration du projet Horizon dans les Deux-Sèvres, porté par une coordination locale et une gouvernance participative ;
- l'organisation des projections du film documentaire *Misaotra*, consacré aux actions soutenues par le Fonds et l'association Abc domino à Madagascar, les 25 et 26 juin au cinéma Saint-Germain à Paris ;
- le transfert du siège social du Fonds au 16 rue Saint-Sabin, 75011 Paris.

L'année 2025 a notamment été marquée par le renforcement de la structuration opérationnelle du projet Horizon, à travers la montée en puissance de la coordination locale assurée par Madame Magalie Dreano, recrutée en septembre 2024 en qualité de coordinatrice du projet dans les Deux-Sèvres.

Après une phase de prise de fonction fin 2024, l'année 2025 a permis le déploiement opérationnel de ses missions, notamment la conduite du diagnostic social du territoire, l'animation du réseau de partenaires locaux, le développement des actions « hors les murs » et l'accompagnement de la structuration du projet sur le terrain.

Cette organisation illustre la double vocation du Fonds : celle de distributeur de financements au service de projets d'intérêt général, mais également celle d'acteur engagé dans la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions, en lien étroit avec les structures accompagnées.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, plusieurs évolutions et actions significatives sont intervenues dans la continuité des activités du Fonds de dotation Grazie.

L'implication de la directrice du Fonds, Madame Chloé Freoa, s'est notamment renforcée dans les dimensions stratégiques et opérationnelles des projets soutenus, en particulier dans le cadre du développement du projet Horizon. En effet, en parallèle de ses fonctions au sein du Fonds, Madame Freoa agit également en qualité de présidente de l'association Horizon afin d'accompagner la structuration du projet, le développement des partenariats et la recherche de financements publics et privés nécessaires à sa mise en œuvre.

Une mission de terrain a également été menée à Madagascar du 19 au 30 avril 2026 afin d'assurer le suivi des actions soutenues aux côtés de l'association Abc Domino. Cette mission a permis de rencontrer les équipes locales, visiter les établissements scolaires accompagnés par le Fonds, suivre plusieurs projets d'infrastructures et évaluer les besoins prioritaires des populations dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité sociale et climatique.

Enfin, le Fonds a poursuivi ses actions de sensibilisation et de mobilisation autour du projet Horizon à travers un partenariat avec la Galerie Polka à l'occasion de l'exposition *The Day May Break* du photographe Nick Brandt. Le vernissage organisé le 12 mars 2026 a constitué un temps de rencontre et de visibilité important pour le projet, en réunissant différents acteurs du monde culturel, philanthropique et associatif autour des enjeux liés aux migrations, à l'exil et à la résilience des territoires.

NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Conventions générales et référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

et en accord avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le fonds de dotation GRAZIE s'est également conformé aux dispositions spécifiques du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, pour l'établissement de ses comptes annuels.

Les comptes du fonds de dotation sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2.2 Présentation des comptes annuels

Les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après.

- Les dons manuels et fonds issus du mécénat sont comptabilisés en produit suivant le principe de l'encaissement,
- Les dons manuels et fonds issus du mécénat affectés par les donateurs à un projet défini, non utilisé à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en fonds dédiés.

NOTE 3 : COMPLEMENTS D'INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur brute (hors frais accessoires). Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2025, le poste immobilisations financières s'élève à 235 000 euros, détaillé comme suit :

- une prise de participation de 135 000 euros dans la Ferme de l'Envol en 2019 et 2024,
- un investissement de 100 000 euros dans la plateforme de financement participatif Blue Bees en 2020.

3.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances et des dettes

Nature des dettes	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Découverts bancaires		-	
Emprunts et dettes financières diverses			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 161	5 161	
Dettes fiscales et sociales	12 610	12 610	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
Total	17 771	17 771	-

3.3 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

Les placements souscrits ont été comptabilisés à leur valeur d'origine. Une dépréciation est comptabilisée si à la clôture de l'exercice la valeur du titre est inférieure à la valeur d'origine. Dans le cas d'une valeur de clôture supérieure à la valeur d'origine, aucun produit relatif à cette plus-value latente n'est comptabilisé à la clôture de l'exercice.

3.4 Fonds propres

La variation des fonds propres constatée sur cet exercice s'établit comme suit (en euros) :

Variation des fonds propres	Fonds Propres 31/12/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		Fonds Propres 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	500 000							500 000
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	638 776							638 776
Report à nouveau	413 852	63 330						350 522
Excédent ou déficit de l'exercice	- 63 330	63 330		81 759				81 759
Situation nette	1 489 298	-		81 759				1 571 057
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	1 489 298			81 759				1 571 057

3.5 Charges à payer rattachées aux postes de dettes

Nature de charges à payer	31/12/2025
Dettes sociales	6 961
Dettes fiscales	
Factures non parvenues	4 500
Total	11 461

NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS

4.1 Engagements à réaliser – fonds dédiés

Aucun fonds dédié n'a été enregistré au cours de l'exercice.

4.2 Effectif moyen

L'effectif moyen du fonds de dotation GRAZIE au titre de l'année 2025 est de 3 personnes.

4.3 Rémunération des administrateurs

Tous les membres du Conseil d'administration sont bénévoles ; aucune rémunération ne leur est versée.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 4 500 € TTC au titre de l'exercice 2025.

4.5 Informations relatives au compte d'emploi annuel des ressources 2025

En 2025, les ressources collectées auprès du public se composent de dons manuels et d'autres produits liés à la générosité du public.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la règle d'affectation de la masse salariale des deux salariés du fonds de dotation a été la suivante :

Affectation	Salarié 1	Salarié 2
Missions sociales	75 %	100 %
Frais de recherche de fonds / appel à la générosité du public	15 %	0 %
Frais de fonctionnement	10 %	0 %

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la règle d'affectation de la masse salariale des apprentis du fonds de dotation a été la suivante :

- Missions sociales	:	10%
- Frais de recherche de fonds, appel à la générosité du public	:	0%
- Frais de fonctionnement	:	90%.